



Les indications écrites en vert correspondent à des ajouts d'information en plus des débats.

Etaient présents :

- ANQUEZ Benoît, DDTM 62
- BIGOT Benjamin, représentant de la fédération des chasseurs 62
- BLAZEJEWSKI Benoît, fédération de pêche du 62
- BRUYELLE Jean-Charles, représentant de Nord Nature Environnement
- CHERIGIE Valérie, Directrice Symcéc
- COQUET Dominique, Maire de Conchy sur Canche
- DESCHARLES Jean-Claude, maire de St Josse
- DROUGLAZET Muriel, Conservatoire des espaces naturels
- FORTIER François, représentant de la fédération de pêche et Président de la commission thématique
- FOURCROY Philippe, représentant du Symcéc
- GASTION Juliette, CA2BM
- MACQUET Jordan, représentant des Campagnes de l'Artois
- MARTIN Christian, représentation de l'association pour la sauvegarde des moulins
- MORMENTYN Annabelle, représentante de l'AEAP
- TRAXEL Julien, chef du pôle « Milieux Aquatiques » au Symcéc

Sont excusés :

- MARTIN Pauline, Représentante du CNPF
- MASSART Michel, Maire de Blangy-sur-Ternoise

Ordre du jour :

1. Objectif et méthode de la réunion
 1. Rappel de l'état des lieux
 2. Diagnostic
2. Présentation par thématique
 1. Etat des masses d'eau
 2. Population piscicole
 3. Continuité écologique
 4. Zones humides

Remarques et discussions :

Thématique 1 : Etat des masses d'eau

Etat des lieux	Diagnostic	Objectif
Qualité de l'eau généralement bonne mais localités perturbées	<ul style="list-style-type: none"> - Pollutions encore présente des systèmes d'assainissement collectifs - La richesse en nitrate des eaux de surface peut provoquer des perturbations dans le milieu 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les apports en nitrates sur le territoire (amendements agricoles) - Vérifier la mise aux normes des installations d'assainissement (CT1)
Etat hydromorphologique moyen : <ul style="list-style-type: none"> - Colmatage des cours d'eau - Incision du lit mineur 	L'érosion des berges et des sols agricoles apportent des Matières en suspension qui colmatent le substrat. La Canche a un débit spécifique considéré comme faible	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'apport de MES (CT2) - Définir l'espace de bon fonctionnement re connecter le lit mineur au lit majeur - Suivi des paramètres hydromorphologiques des cours d'eau
Avancement des travaux de restauration	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de données sur certaines stations et manque de cohérence données/travaux - Linéaire de cours d'eau aménagés important - Plans de gestion réactualisé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir des secteurs de non intervention (secteurs témoins) - Mise en place d'un suivi précis des indicateurs de qualité

Les stations de mesures sont inégalement réparties sur le territoire. Il est toujours difficile de valider des hypothèses quant à la pollution. Cependant, notre hypothèse sur la pollution de la station de Gauchin-Verloingt pourra se vérifier une fois que la station d'épuration des eaux urbaines aura été mise aux normes.

L'objectif est de croiser les données des travaux de restauration du Symcéa avec les données SYRAH-CE.

Il sera peut-être possible de définir des secteurs de non-interventions lorsque l'on aura des tronçons complètement restaurés.

Thématique 2 : population piscicole

Etat des lieux	Diagnostic	Objectif
Des secteurs qui se démarquent (Créquoise et Course) Un secteur en amélioration (La Ternoise) Secteurs à potentiel d'amélioration (Canche amont)	<ul style="list-style-type: none"> - L'apport en MES comble les zones de radier, habitats préférentiels des macro-invertébrés et des salmonidés (reproduction) - Les obstacles à la continuité bloquent encore certaines espèces (lamproies ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les phénomènes d'érosion des sols - Rétablir la continuité écologique via la mise en place d'aménagements

Il est impossible de caractériser précisément le chiffre de la densité de la truite fario. Cependant, si l'on compare aux autres cours d'eau du Pas-de-Calais, on peut dire que cette densité est moyenne. On peut considérer qu'il y a des unités de production très importantes sur le bassin de la Canche (Créquoise et Course) et d'autres secteurs qui produisent peu (Canche amont par exemple).

Il est difficile aussi d'établir des bilans sur la population d'anguille puisque ces espèces dépendant aussi des milieux marins.

Le bilan est satisfaisant mais il y a encore un potentiel d'amélioration.

L'arrivée des prédateurs en nombre (hérons, cormorans, phoques ...) a un impact faible sur les populations piscicoles. Les études montrent qu'il y a une corrélation entre la bonne fonctionnalité du cours d'eau et les densités de poissons.

Les apports en limons dans les cours d'eau peuvent colmater les frayères et donc les œufs de poissons.

Des actions de décolmatages ont lieu ponctuellement.

La floculation des matières en suspension est d'autant plus importante lorsque la concentration en nutriments (nitrates et phosphore) augmente.

Thématique 3 : Continuité écologique

Etat des lieux	Diagnostic	Objectif
114 ouvrages toujours infranchissables	Ces ouvrages bloquent les continuités écologique et sédimentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Concentrer l'action sur les ouvrages réellement impactant et infranchissables du bassin - Faire appliquer de la réglementation sur la continuité

Pas de remarques sur la continuité écologique

Thématique 4 : Les zones humides

Etat des lieux	Diagnostic	Objectif
Complément d'inventaire de 2018	Le contexte de cet inventaire était différent à cause du revirement de situation du conseil d'Etat sur la définition des zones humides. Il faut un travail sur la catégorie « Autres enjeux »	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnecter les zones humides avec le lit mineur du cours d'eau quand c'est possible. Ces zones permettront de filtrer l'azote et les MES lors d'apport conséquents - Repérer les « zones humides perchées », déconnectées des cours d'eau
Inventaire du Museum d'Histoire naturelle	Cet inventaire n'est pas conforme aux attentes du SDAGE mais il est intéressant pour les sites de suivi et pour la cartographie précise des habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un suivi des indicateurs sur certains sites humides en partenariat avec l'OFB - Se servir de la cartographie des habitats pour améliorer la connaissance sur nos ZH

Le premier inventaire du SAGE de la Canche s'est construit sur une dizaine d'années par sous bassin.

L'arrêté initial de définition des zones humides de 2008 a été modifié en 2017. En effet, une zone humide était définie jusque-là grâce à une validation d'un des deux critères (sol ou plantes). Le Conseil d'état est donc revenu sur cet arrêté de 2008 en demandant à ce que les deux critères soient vérifiés. Enfin en 2019, la décision du conseil d'Etat a été invalidé pour un retour à l'arrêté de 2008.



La séquence ERC va être modifiée avec le nouveau SDAGE. Les porteurs de projet pourront compenser mais avec un malus surfacique. Par exemple, si le porteur de projet détruit une zone humide dans le territoire du SAGE et il doit compenser :

- 150% de la superficie de la zone humide détruite si la surface compensée se situe dans l'inventaire du SAGE de la Canche (catégorie Zones humides à restaurer)
- 200% de la superficie de la zone humide détruite si la surface compensée se situe dans l'inventaire d'un SAGE voisin du SAGE de la Canche (catégorie Zones humides à restaurer)
- 300% dans les autres cas

Mr MARTIN indique que les zones humides ont été déconnectés du cours d'eau suite à l'effacement des seuils.

Il y a plusieurs types de zones humides. Certaines sont naturellement présentes alors que d'autres sont apparus avec la construction des ouvrages.

La CLE pourrait se doter d'un suivi des indicateurs précis des zones humides.

Certaines zones humides sont aussi dues à des remontées de nappes et donc elles ne sont pas directement liées aux cours d'eau. Il suffit d'une couche d'argile en sous-sol pour qu'une zone humide apparaisse. Cependant ce type de zone humide n'est pas répertorié dans l'inventaire du SAGE de la Canche, il faudrait prendre en compte la carte précise du sous-sol pour parvenir à ce type d'inventaire.

Bilan :

L'état des lieux et le diagnostic seront présentés en commission permanente et validés ensuite en CLE.

Après cette validation, nous travaillerons par thématique. Pour chaque thématique, l'animateur proposera des dispositions en fonction de deux aspects :

- Le diagnostic du SAGE : quelles sont les problématiques du territoire à résoudre
- Les dispositions du SDAGE : pour la mise en conformité

Fait à _____ Le _____

Monsieur FORTIER François, Président de la commission « Gestion des milieux aquatiques » de la CLE